

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28/09/2018

Dossier complet le :

28/09/2018

N° d'enregistrement :

2018_2932

1. Intitulé du projet

Villeneuve d'Ascq - Réaménagement de l'échangeur de Babylone avec création d'une liaison directe sud-nord

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Metropole Européenne de Lille

Nom, prénom et qualité de la personne

Daniel JANSSENS

habilitée à représenter la personne morale

Vice Président aux transports publics - voirie - Qualité des espaces publics

RCS / SIRET

2	4	5	9	0	0	4	1	0	0	0	0	1	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
6a	Réaménagement de voiries et carrefours classés dans le domaine de la MEL, avec création de shunt et re-mise en circulation d'une voie désaffectée d'une longueur de 150 ml environ.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en:

- La réouverture d'une voie désaffectée, pour permettre la circulation directe depuis le sud vers la rue de la Reconnaissance et le quartier du Recueil. A noter que cette ouverture n'implique pas de travaux sur l'ouvrage d'art existant ;
- L'élargissement à 2x2 voies du tronçon entre l'échangeur et la rue du Rondeloir, avec aménagement d'un terre-plein central (profil identique à celui de l'avenue de la Reconnaissance) ;
- La reprise du carrefour en sortie de la RD6d (carrefour à feux) ;
- Le réaménagement du carrefour avenue de la Reconnaissance/ rue du Rondeloir (carrefour à feux avec création d'un shunt dans le sens sud > est) ;
- Des aménagements paysagers.

4.2 Objectifs du projet

Les liaisons entre le quartier du Recueil et le centre de Villeneuve d'Ascq sont peu lisibles compte tenu des infrastructures routières qui ont un effet de coupure (A22, RD6d, nœud routier de l'échangeur de Babylone). Il convient donc de les améliorer, et de permettre ainsi de décharger les itinéraires actuellement utilisés (rue de Lannoy / carrefour de la Cousinerie / rue du 08 mai 1945 / rue du Podium).

Par ailleurs, le quartier du Recueil s'est développé ces dernières années, avec la création de logements (ZAC du Recueil), d'un équipement structurant (hôpital), de zones d'emploi (siège social Auchan), de commerces...

Il est donc nécessaire d'en améliorer les conditions d'entrée et de sortie.

Pour éviter la création d'ouvrages en dénivelés, qui seraient coûteux et auraient un fort impact en termes de paysage et de foncier, il est prévu de remettre en service une ancienne voie de l'échangeur de Babylone, qui avait été désaffectée par le Conseil Général il y a quelques années.

Cette solution présente en outre l'avantage de préserver un caractère urbain à la partie sud de l'avenue de la Reconnaissance. Ce nouvel accès sud-nord nécessite de réaménager et de mettre en sécurité les deux carrefours au nord.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux comprendra:

- la démolition des parties de voies non conservées
- des terrassements
- la pose ou la réhabilitation éventuelle de réseaux (assainissement, éclairage public, ...)
- la réhabilitation et ou l'élargissement des voies
- le réaménagement des carrefours (création de shunt, redressement de voies, installation de la signalisation, ...)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les modélisations de trafic Emme montrent que les aménagements réalisés n'auront que peu d'impact sur les flux globaux, au niveau des échangeurs dans le secteur élargi. Les demandes aux heures de pointe sont satisfaites dans l'ensemble des directions. (cf. annexe 11)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier loi sur l'eau suivant le choix de gestion des eaux pluviales

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
longueur de voiries réaménagées	400 ml environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Villeneuve d'Ascq
Avenue de la Reconnaissance
Rue du Rondeloir
Echangeur de Babylone

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 03° 04' 50" Lat. 50° 38' 50"

Point d'arrivée :

Long. 03° 08' 55" Lat. 50° 39' 00"

Communes traversées :

Villeneuve d'ascq

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche (type 2 :vallée de la Marque Entre Ennevelin et Hem) se trouve à 900m à vol d'oiseau
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE métropolitain a été adopté par le Conseil de la MEL en décembre 2015. Ce document cartographie les zones de bruit liées aux transports et aux ICPE, définit les zones à enjeux, et inventorie les actions à mener par la collectivité pour réduire les nuisances. Le site d'étude est essentiellement concerné par le bruit routier.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas dans un secteur à dominante humide. De plus, les interventions sont limitées à des infrastructures existantes et à leurs abords immédiats.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Villeneuve d'Ascq est soumise au PPR inondation de la vallée de la Marque, approuvé le 02 octobre 2015 Le site d'étude n'est pas concerné par l'aléa inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bases de données basol et basias ne recensent pas de secteur potentiellement pollué dans la zone d'étude
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La nappe du calcaire carbonifère est classée en ZRE
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est celui de la Vallée de l'Escaut, situé à environ 15 km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les études complémentaires à venir permettront de mesurer la profondeur de la nappe, qui, selon les données existantes, peut être proche (niveaux d'eau mesurés sur des sondages proches disponibles sur infoterre: environ 2.5m) Au regard de la nature du projet, son impact sur la nappe serait très restreint et / ou limité à la phase chantier (rabattement de nappe).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A ce stade du dossier cet aspect n'a pas encore été étudié. Le chantier produira certainement des matériaux de démolition des voies (rabotage chaussée, enlèvement de bordures, mobilier, ...), ainsi que des déblais nécessaires pour les élargissements de voies. Ces matériaux seront soit réutilisés sur place, soit évacués en décharge agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux apportés sur place correspondent aux différentes couches de structure des voies: grave, enrobés, bordures, De la terre végétale pourra être mise en oeuvre sur les accotements
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site, au sein d'un nœud autoroutier, présente un intérêt écologique restreint et ne permet pas les continuités écologiques. Le projet consiste en l'aménagement et l'élargissement mesuré d'infrastructures existantes, son impact sera donc très restreint
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de continuité écologique entre la zone natura 2000 la plus proche et le site du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le scénario retenu est le plus compact
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet en lui même ne génère pas de trafic. Cependant, le rétablissement de la liaison nord-sud impliquera un déplacement des flux de circulation actuels. (cf annexe 11)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet en lui même ne sera pas source de bruit, excepté en période de travaux. Les études à venir permettront de déterminer la nécessité de réaliser des protections acoustiques communes ou individuelles, selon la nouvelle répartition du trafic.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des vibrations sont possibles en phase de travaux
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les voies concernées par le projet sont déjà éclairées (éclairage de type routier)
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'augmentation de surface imperméabilisée est faible, et donc le volume d'eau de ruissellement également.</p> <p>Le mode de gestion des eaux pluviales sera décidé lors des phase d'étude ultérieures, et en fonction du résultat des études de sols.</p> <p>Rappelons que le règlement de la MEL impose d'avoir recours en priorité à l'infiltration, si elle est possible.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sauf les déchets de chantiers, qui seront évacués en décharge appropriée.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

voir note explicative

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet permettra d'améliorer incontestablement la desserte du quartier du Recueil.

Le scénario retenu recherche un équilibre entre amélioration des flux, sécurité routière et modes doux (carrefours à feux), et sobriété (utilisation maximale des infrastructures existantes).

Le site ne présente pas d'intérêt environnemental, patrimonial, ou autre.

L'aménagement du carrefour en tant que tel n'aura pas d'impact direct sur l'environnement.

En conséquence, il nous semble qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7 - cartographie des contraintes 8- plan foncier 9- desserte TC actuelle 10- liaison modes actifs actuelles 11- justification du projet Note explicative

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Lille

le,

25 SEP. 2010

Signature

Pour le Président
Le Vice-Président Délégué,

Daniel Janssens
Daniel JANSSENS